

RÈGLEMENT ROUTE

COUPE DE FRANCE



DES CLUBS DN3

2013

SOMMAIRE

ARTICLE 1. PREAMBULE	3
ARTICLE 2. DECOUPAGE DES INTERREGIONS.....	3
ARTICLE 3. LISTE EPREUVES RETENUES	3
ARTICLE 4. PARTICIPATION.....	3
ARTICLE 5. COMPOSITION DES EQUIPES – EPREUVES INTER REGIONALES	4
ARTICLE 6. COMPOSITION DES EQUIPES – FINALE	4
ARTICLE 7. CLASSEMENTS ZONES INTERREGIONALES ET FINALE NATIONALE	4
Zones interrégionales	4
Finale Nationale	5
ARTICLE 8. EVOLUTION DES NIVEAUX POUR 2014.....	5
ARTICLE 9. ENCADREMENT.....	6
ARTICLE 10. DEPANNAGE.....	6
ARTICLE 11. PENALITES	6
ARTICLE 12. REMISE DE PRIX	7

ARTICLE 1. PREAMBULE

La Coupe de France des Clubs DN3 2013 a pour but de contribuer à la promotion des clubs DN3 et de favoriser une meilleure confrontation entre les clubs de cette division.

Cette Coupe de France contribue à la mise en place d'une classification des clubs avec une prise en compte de résultats sportifs obtenus sur un certain nombre d'épreuves préalablement retenues.

La sélection des épreuves bénéficiant du label « Coupe de France des Clubs DN3 » porte sur le calendrier régional pour les épreuves qualificatives et sur le calendrier national pour la finale de la Coupe de France des clubs DN3.

La participation des équipes étrangères et des équipes continentales n'est pas admise dans ces épreuves.

ARTICLE 2. DECOUPAGE DES INTERREGIONS

La Coupe de France de France des clubs DN3 2013 se disputera sur la base de 2 zones interrégionales avec trois épreuves qualificatives par zone et une finale nationale.

- **Zone 1** : Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Ile-de-France, Lorraine, Nord-Pas-De-Calais, Normandie, Picardie, Bretagne.
- **Zone 2** : Aquitaine, Auvergne, Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Poitou – Charentes, Provence, Limousin, Région Centre, Pays de la Loire

ARTICLE 3. LISTE EPREUVES RETENUES

ZONE 1

Dimanche 7 Avril 2013	Prix de Coucy le Château	Picardie
Jeuudi 9 Mai 2013	69ème Grand Prix d'Aix en Othe	Champagne–Ardenne
Dimanche 26 Mai 2013	Tour de la Communauté de communes du Pays Naborien	Lorraine

ZONE 2

Dimanche 3 Mars 2013	Tour d'Ardèche Méridionale	Rhône Alpes
Samedi 13 avril 2013	Boucles de la Haute Vienne	Limousin
Dimanche 9 Juin 2013	Grand Prix du Périgord blanc	Aquitaine

FINALE NATIONALE

15 septembre 2013	Ronde Mayennaise	Pays de la Loire
-------------------	------------------	------------------

ARTICLE 4. PARTICIPATION

La Coupe de France des clubs DN3 2013 est réservée aux équipes définies ci-après :

- Les Clubs de Division Nationale 3 de la zone concernée (participation obligatoire)
- Les Clubs de Division Nationale 3 de l'autre zone
- Les Clubs de labellisation régionale

- Les Clubs non labellisés
- Possibilité de faire appel à des coureurs de 2ème et 3ème catégorie des clubs labellisés DN1 et DN2 en 2013

Le nombre de coureurs maximum dans chacune des manches est de 150 coureurs.

ARTICLE 5. COMPOSITION DES EQUIPES – EPREUVES INTER REGIONALES

Pour les manches qualificatives des 2 zones interrégionales, la représentation par équipes est fixée comme suit :

- Clubs DN3 de la zone interrégionale : 5 à 6 coureurs de 1ère ou 2ème catégorie français ou étrangers, sans restriction d'âge
- Autres clubs : 4 à 6 coureurs 1ère, 2ème et 3ème catégorie français ou étrangers, sans restriction d'âge. Cela concerne :
 - Clubs DN3 de l'autre zone
 - Clubs de labellisation régionale⁽¹⁾
 - Clubs non labellisés⁽¹⁾
 - Clubs ou entente DN1 ou DN2 avec des coureurs 2ème et 3ème catégorie

⁽¹⁾ Les coureurs déclarés dans l'effectif d'une entente DN1 ou DN2 seront interdits de participer avec leur club d'appartenance.

En fonction de la participation définie ci-dessus, à moins de 5 coureurs pour les clubs DN3 de la zone concernée ou 4 coureurs pour tous les autres clubs, l'équipe se verra refuser le départ.

La participation des clubs DN3 à toutes les manches qualificatives dans leur zone interrégionale est obligatoire. Tout forfait entraînera l'exclusion de la Coupe de France et la suppression du label l'année suivante.

ARTICLE 6. COMPOSITION DES EQUIPES – FINALE

La finale nationale de la Coupe de France des clubs DN3 se dispute avec les 26 clubs DN3 issus des épreuves interrégionales qualificatives.

La répartition du nombre de clubs qualifiés pour chaque zone sera proportionnelle au nombre de clubs labellisés DN3.

Chaque équipe qualifiée sera composée de 5 à 6 coureurs de 1ère ou 2ème catégorie français ou étrangers, sans restriction d'âge

A moins de 5 coureurs, l'équipe de DN3 se verra refuser le départ.

La participation des clubs qualifiés pour la finale nationale est obligatoire. Tout forfait entraînera l'exclusion de la Coupe de France et la suppression du label l'année suivante.

ARTICLE 7. CLASSEMENTS ZONES INTERREGIONALES ET FINALE NATIONALE

Zones interrégionales

- Les 3 épreuves qualificatives disputées au sein de chaque zone interrégionale, référencées à l'article 3, servent de support et de qualification pour la finale nationale de la Coupe de France des clubs DN3.

- A l'issue de chaque épreuve interrégionale qualificative, un classement par équipes réservé aux clubs de DN3 de la zone concernée sera établi par l'addition des places obtenues par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe en priorité, puis les équipes finissant à 2 coureurs, etc.
- En cas d'égalité dans le total des places, il sera tenu compte de la meilleure place obtenue par l'équipe dans le classement individuel.
- Ce classement donnera lieu à l'attribution de points aux équipes concernées selon le barème ci – dessous :

1er / 200 pts	2ème / 160 pts	3ème / 120 pts	4ème / 100 pts	5ème / 90 pts	6ème / 80 pts
7ème / 70 pts	8ème / 60 pts	9ème / 50 pts	10ème / 45 pts	11ème / 40 pts	12ème / 35 pts
13ème / 30 pts	14ème / 25 pts	15ème / 20 pts	16ème / 18 pts	17ème / 17 pts	18ème / 16 pts
19ème / 15 pts	20ème / 14 pts	21ème / 13 pts	22ème / 12 pts	23ème / 11 pts	24ème / 10 pts
25ème / 9 pts	26ème / 8 pts	27ème / 7 pts	28ème / 6 pts	29ème / 5 pts	30ème / 4 pts

- Le classement général final de chaque zone sera établi par l'addition des points obtenus par les équipes à l'issue de chaque manche.

Le club ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de sa zone interrégionale et les clubs les mieux classés disputeront la finale nationale selon le nombre défini à l'article 6.

- En cas d'égalité de points, il sera tenu compte du plus grand nombre de meilleures places obtenues par les clubs dans le classement par équipes à l'issue de chaque manche.

Finale Nationale

- Le classement par équipes sera établi par l'addition des places obtenues par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe en priorité, puis les équipes finissant à 2 coureurs, etc.
- Le club ayant totalisé le plus petit nombre de places sera déclaré vainqueur de la Coupe de France DN3 2013.
- En cas d'égalité dans le total des places il sera tenu compte de la meilleure place obtenue par les coureurs des équipes concernées.

ARTICLE 8. EVOLUTION DES NIVEAUX POUR 2014

- Les deux premières équipes de la Finale de la Coupe de France DN3 2013 pourront accéder à la DN2 la saison suivante à condition de remplir les critères de labellisation.
- L'ensemble des équipes pouvant se maintenir ou accéder à la DN3 devront répondre aux conditions du cahier des charges correspondant.

* En fonction du nombre de clubs labellisés en début de saison, ce chiffre pourra être réactualisé par la F.F.C.

Cas particuliers :

Dans l'hypothèse où un club ne possède pas les moyens financiers ou ne répond pas aux critères administratifs du cahier des charges pour accéder à l'échelon supérieur ou se maintenir dans sa division Nationale, il sera fait appel en priorité au 1er club reléguable pour un maintien dans la Division Nationale concernée, puis au second club reléguable et le cas échéant, au 3ème club puis au 4ème club de la DN inférieure.

ARTICLE 9. ENCADREMENT

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire au minimum d'un BF3 route ou Entraîneur d'un diplôme Entraîneur Club Expert

En l'absence de diplôme, la position de l'équipe concernée pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 10 du présent règlement traitant de ce sujet.

ARTICLE 10. DEPANNAGE

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Au départ de chaque épreuve si l'encadrement sportif d'une équipe ne répond pas aux conditions fixées à l'article 9, cette dernière sera rétrogradée à la fin de la file des voitures de dépannage même si elle peut prétendre par son classement à une meilleure position.

Pour la 1ère épreuve de chaque zone et la finale nationale.

- 1er tirage au sort : les clubs représentés à la réunion dans le respect des dispositions de l'article 9.
- 2ème tirage au sort : les équipes non représentées à la réunion et celles dont l'encadrement ne correspond pas aux dispositions de l'article 9, mais présentes à l'épreuve.

Pour les épreuves suivantes

- Les clubs dans l'ordre de leur classement à l'issue de la précédente épreuve, représentés à la réunion et dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.

Ensuite

- 1er tirage au sort : les clubs non classés et présents à la réunion dont l'encadrement correspond aux dispositions de l'article 9.
- 2ème tirage au sort : les autres équipes présentes à la réunion et dont l'encadrement ne correspond pas aux dispositions de l'article 9.
- 3ème tirage au sort : les équipes non représentées à la réunion.

ARTICLE 11. PENALITES

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée.

Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de l'épreuve concernée.

Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre coureur.

ARTICLE 12. REMISE DE PRIX

Les trois premières équipes se verront remettre un trophée.

La remise officielle des prix et des trophées sera organisée le soir de la dernière épreuve soit le 15 septembre 2013.